

11 juillet 2000

**DECLARATION DE L'UNICE SUR LES RELATIONS ECONOMIQUES
ENTRE L'UE ET LA CHINE**

Depuis que la Chine a lancé ses politiques de réformes, elle a gagné une place de grande puissance économique dans un monde caractérisé par une interdépendance croissante des économies et la mondialisation des marchés. La Chine a accompli d'énormes progrès économiques au cours des vingt dernières années et a le potentiel pour en réaliser d'aussi grands dans les années à venir, en coopération avec l'Europe et les autres parties du monde.

Depuis une dizaine d'années, la Chine est l'une des économies à la croissance la plus rapide du monde, avec un taux annuel moyen de croissance de 7%. La Banque mondiale prévoit que la Chine sera l'une des trois premières puissances commerciales au monde en l'an 2020.

Les relations économiques entre l'UE et la Chine revêtent une importance toujours croissante pour les milieux d'affaires européens, avec des échanges totalisant près de 60 milliards d'euros en 1998. La Chine est le quatrième fournisseur des marchés de l'UE, avec des exportations de 41,8 milliards d'euros en 1998 (soit 5,9 % des importations totales de l'UE). C'est également l'un des plus grands marchés d'exportation de l'Europe, avec 17,4 milliards d'euros en 1998.

Grâce à ce développement économique sans précédent, la Chine est devenue le deuxième bénéficiaire d'investissement étranger direct du monde, après les États-Unis. Les flux d'investissement de l'UE en Chine sont relativement limités. Il existe donc un fort potentiel d'expansion dans les années à venir, notamment grâce à l'amélioration des conditions d'investissement.

Dans ce cadre, les milieux d'affaires européens se félicitent de la conclusion, à Pékin le 19 mai 2000, de l'accord UE-Chine sur les conditions d'admission de la Chine à l'OMC – une adhésion qu'ils soutiennent fermement de longue date. Ils apprécient particulièrement que cet accord reflète des intérêts spécifiques de l'UE. L'UNICE voit dans cet accord une étape importante sur la voie:

- d'un approfondissement des relations politiques et économiques entre la Chine et l'UE;
- d'une intégration plus poussée de la Chine dans l'économie internationale.

L'adhésion de la Chine à l'OMC stimulera les réformes économiques et sociales en cours dans ce pays. Elle favorisera également le climat des affaires en Chine, grâce à une plus grande prévisibilité, une stabilité accrue et une meilleure transparence. Les principes cardinaux de l'OMC – acceptation mutuelle de l'État de droit, économie de marché – ainsi que les accords et codes de l'OMC, permettront aux milieux d'affaires chinois et européens de tirer pleinement parti de l'énorme potentiel d'intensification des échanges et des investissements entre l'Europe et la Chine.

L'UNICE espère que l'engagement de la Chine envers la transparence, le traitement national et la non-discrimination, la réduction des pics tarifaires et des obstacles non tarifaires, le démantèlement des entraves au commerce de services, sera confirmé par la mise en œuvre de l'accord par la Chine.

L'UNICE accueille favorablement l'approche adoptée par la Commission qui consiste fournir à la Chine l'assistance technique nécessaire à la mise en œuvre des engagements de l'OMC, cette assistance couvrant également le partenariat et la coopération dans des projets de développement des capacités. L'UNICE demande également la mise en place d'un mécanisme de suivi, afin d'identifier les éventuelles difficultés et de déterminer, à un stade précoce, les actions permettant de les surmonter et de prévenir les différends commerciaux.

Alors que les perspectives économiques fondamentales d'intensification des échanges et des investissements entre l'UE et la Chine sont favorables, l'UNICE souligne en annexe dix domaines importants pour une bonne mise en œuvre du cadre réglementaire de l'OMC et une amélioration des conditions pour une coopération économique plus étroite avec la Chine.

Afin de faciliter la mise en œuvre des accords de l'OMC conclus par la Chine avec ses partenaires commerciaux, l'UNICE souhaite renforcer son dialogue avec les organisations représentatives des milieux d'affaires chinois. Ce dialogue permettra aux deux parties d'examiner les questions d'intérêt commun et de contribuer à dégager le consensus nécessaire au lancement d'un nouveau cycle global de négociations à l'OMC, profitable à la Chine, à l'UE et au monde entier.

*Mise en œuvre des engagements OMC pris par la Chine***DIX PRIORITES DES ENTREPRISES EUROPEENNES**

1. **État de droit.** Il s'agit d'un élément clé de la modernisation des sociétés dans le monde. En effet, c'est uniquement lorsque les opérateurs économiques peuvent travailler dans le cadre d'un ensemble stable de règles gérées de manière impartiale et prévisible, qu'ils peuvent prendre les engagements à long terme nécessaires à une croissance rapide soutenue. L'UE et la Chine devraient par conséquent coopérer en vue d'établir un climat juridique et administratif d'impartialité et de prévisibilité.
2. **Droits commerciaux.** L'OMC est fondée sur la notion de libre échange, qui suppose qu'acheteurs et vendeurs soient autorisés à s'associer librement et à conclure des accords à des conditions mutuellement bénéfiques. Les exigences juridiques imposant des intermédiaires entraînent une perte d'efficacité et de bénéfice pour les deux parties, et ne sont pas compatibles avec une adhésion à l'OMC.
3. **Faibles niveaux tarifaires.** L'accord UE-Chine prévoit de substantielles réductions des niveaux tarifaires en Chine sur de nombreux produits. Si, à court terme, les réductions tarifaires peuvent être source de difficultés pour certaines entreprises, à moyenne et longue échéances, de faibles niveaux tarifaires stimuleront les échanges et amélioreront l'efficacité des économies, aussi bien chinoise qu'européenne, contribuant ainsi à l'élévation des niveaux de vie en Chine et dans l'UE.
4. **Élimination des quotas et licences d'importation.** Le cycle de l'Uruguay, ainsi que les accords bilatéraux habilitant la Chine à accéder à l'OMC, prévoient l'élimination des quotas d'importation subsistant. La suppression, selon un calendrier fixe, des exigences qui demeurent en matière de quotas et de licences d'importation constitue une partie importante de l'accord sur l'entrée de la Chine à l'OMC et accroîtra le volume des échanges entre la Chine et l'Europe.
5. **Des procédures douanières efficaces et prévisibles.** Des procédures douanières efficaces et prévisibles faciliteront des relations commerciales étroites, et permettront aux investisseurs internationaux d'inclure la Chine dans des réseaux mondiaux de production efficaces. L'industrie, aussi bien en Chine que chez ses partenaires commerciaux, devrait être associée de près aux efforts communs visant à simplifier les procédures douanières.
6. **Normes et procédures de certification communes.** Des normes et procédures de certification communes facilitent grandement le commerce de biens industriels de tous types. L'Europe et la Chine devraient par conséquent coopérer étroitement afin d'harmoniser les normes de produits sur la base des travaux de l'ISO et de l'IEC, d'éliminer les doubles tests inutiles et de rationaliser les procédures de test en appliquant les mêmes exigences d'approbation des produits aux producteurs locaux et étrangers.
7. **Protection des droits de propriété intellectuelle.** La protection des droits de propriété intellectuelle est une motivation importante pour fabriquer et commercialiser des produits de qualité sur les nouveaux marchés. Une meilleure protection des droits de propriété intellectuelle stimulera particulièrement les investissements dans la production et la commercialisation par les entreprises de haute technologie, et entraînera une augmentation plus rapide du niveau technologique global. A mesure que la Chine intensifiera sa production de haute technologie fondée sur la recherche, les

droits de propriété intellectuelle deviendront un enjeu de plus en plus important, pour les entreprises chinoises également.

8. **Marchés publics.** Des marchés publics concurrentiels sont un stimulant important pour une production plus efficace et des dépenses publiques moindres. La Chine comme l'UE devraient s'efforcer de tirer parti de ces avantages potentiels en s'accordant sur des marchés publics ouverts et concurrentiels.
9. **Des services efficaces.** Dans une économie moderne, des services plus efficaces sont nécessaires à une meilleure productivité et à une croissance économique accrue. Les services avancés disponibles auprès d'entreprises compétitives au plan international sont de nature à favoriser grandement la productivité, avec des besoins limités en dépenses d'équipement. La libéralisation des services est donc nécessaire pour favoriser la croissance des industries basées sur la connaissance, et devrait continuer à être défendue dans le cadre des relations UE-Chine selon les "huit principes directeurs" suggérés par la Commission européenne en janvier 1998 pour l'offre de services de la Chine. Ces principes directeurs de libéralisation des services s'articulent autour des piliers fondamentaux suivants:
 - (a) transparence et non-discrimination;
 - (b) meilleure ouverture des marchés; et
 - (c) environnement réglementaire sain et neutre, afin d'assurer un accès effectif et la stabilité.

La libéralisation implique davantage d'échanges d'informations et un rôle majeur pour Internet. Il importe que les progrès dans ce domaine ne soient pas entravés par des restrictions excessives sur Internet.

1. **Promotion des investissements étrangers directs.** Les investissements étrangers directs sont source, non seulement de capitaux, mais également et surtout de compétences techniques et manageriales qui ne sont généralement pas disponibles ailleurs. Ils sont par conséquent un facteur important dans l'augmentation de la production et de la productivité. Un cadre juridique et administratif stable, prévisible et non discriminatoire, offrant des conditions de production concurrentielles, est nécessaire pour attirer un flux stable d'investissements étrangers directs. La Chine et l'UE devraient s'efforcer de promouvoir un climat propice aux investissements, par un dialogue continu et par des accords bilatéraux et multilatéraux.
-